

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-069 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le mercredi 26 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 19 mars 2025 - Secrétaire de séance : Aurélie PETIT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 67

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA (*jusqu'à la délibération n°2025-052*), Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Christian de BOISSIEU (à Liliane FALCON), Lionel MANOS (à Josiane CANARD), Patrick BLANC (à Daniel BEGUET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jehan-Benoît CHAMPAULT (à Patrice MARTIN), Emilie CHARMET (à Sylvie RIGHETTI-GILOTTE).

Etaient excusés : Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Stéphanie PARIS, Mohamed ABBES, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Fabrice VENET, Nazarello ALONSO, Gaël ALLAIN.

Objet : Convention de partenariat entre la CCPA et le GIP « Pérourges 2030 »

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 mars 2025 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Pérourges 2030 » a été officiellement créé par arrêté préfectoral du 22 septembre 2021.

Le GIP est constitué des huit entités suivantes : Aintourisme, le Comité de Défense et de conservation du Vieux Pérourges, Pérourges Patrimoine Animations, la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la commune de Meximieux, la commune de Pérourges, le Département de l'Ain, l'office de tourisme Pérourges Bugey Plaine de l'Ain.

Il a pour objet le pilotage de la mise en tourisme de la Cité médiévale de Pérourges, hors du champ de compétence de l'office de tourisme.

Dans ce cadre, il constitue un espace de dialogue et de concertation entre ses membres, il conçoit un plan pluriannuel d'actions intitulé « Pérourges 2030 » et en assure le suivi, il facilite les partenariats opérationnels et/ou financiers, et la recherche de financements extérieurs.

Il n'a pas été prévu que cette structure recrute directement du personnel pour son fonctionnement. Une première convention a été signée en 2022 entre le GIP « Pérourges 2030 » et la CCPA pour permettre au Groupement de fonctionner pendant 3 ans. Il convient donc de la renouveler à partir de 2025 pour une nouvelle période de 3 ans du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2028.

.../...

Aussi, des agents de la Communauté de communes de la plaine de l'Ain sont mis à sa disposition selon les modalités suivantes :

- Thierry COLIN, à 5 % d'un équivalent temps-plein (ETP), pour assurer la direction et l'animation
- Christelle CAGNIN, à 10 % d'un ETP, pour la gestion des assemblées et réunions
- Anaëlle GAILLARD, à 5 % d'un ETP, pour la comptabilité
- Esther LOCHON, à 5 % d'un ETP pour la comptabilité et la supervision budgétaire, financière et comptable,
- Véronique CLERC, à 10% d'un ETP pour assurer le suivi technique de dossiers de développement.

Il est rappelé que toute mise à disposition de personnel à une autre structure impose le remboursement par celle-ci de l'ensemble des salaires et charges.

La communauté de communes s'engage donc à verser une subvention qui compense ces mises à disposition de personnel et contribue à financer les autres actions du GIP.

Pour l'exercice 2025, il est proposé une subvention d'un montant de 230 623,60 euros.

Toute modification des mises à dispositions ou du montant de la subvention, feront l'objet d'avenants autant que nécessaire, et au moins une fois par an.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 230 623,60 € au titre de l'exercice 2025.
- APPROUVE l'adoption d'une seconde convention de partenariat entre la Communauté de communes de la plaine de l'Ain et le GIP « Pérouges 2030 », valable pour une nouvelle période de 3 ans, du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2028.
- AUTORISE le président, ou l' élu ayant reçu délégation, à la signer et à signer tous documents ou avenants s'y rapportant.
- AUTORISE le président, ou l' élu ayant reçu délégation, à signer les conventions de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux titulaires avec les grades de DGS de 80 000 à 150 000 habitants, de rédacteur principal de 1^{re} classe, de rédacteur principal de de 2^e classe et d'adjoint administratif territorial principal 2^e classe, d'attaché territorial, auprès du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Pérouges 2030 », ainsi que tous documents ou avenants s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 1^{er} avril 2025

Publiée le 03 AVR. 2025

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,

Le 1^{er} vice-président,

Marcel JACQUIN

